

LE COURTIER AU SERVICE DES DIRECTEURS FINANCIERS



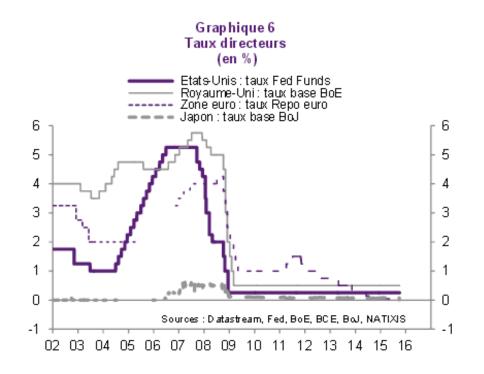


« Vers une ère de taux négatifs : quelles stratégies adopter pour vos placements ? »

VERS UNE ÉRE DE TAUX NÉGATIFS



- ✓ La Banque Centrale Européenne baisse ses taux afin d'enrayer une spirale déflationniste
- ✓ Elle veut pousser les banques à prêter à tout prix à l'économie réelle
- ✓ Elle est également rentrée dans une course poursuite avec les autres banques centrales pour maintenir la compétitivité de leurs zones

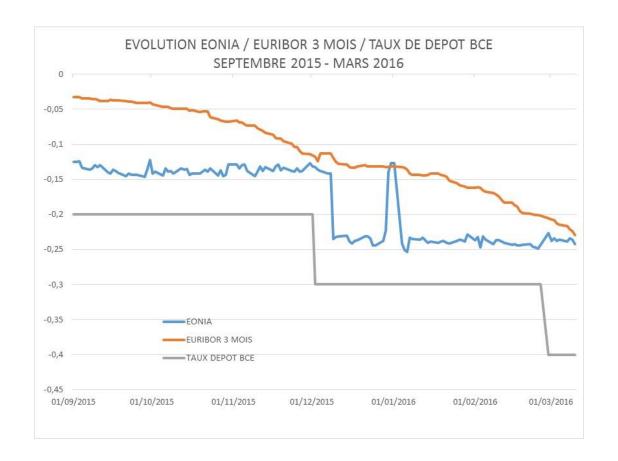


Source: Natixis

VERS UNE ÉRE DE TAUX NÉGATIFS



- ✓ L'index de référence de prêt entre banques, l'index EONIA, est au plus bas
- ✓ Le taux auquel se prêtent les banques à 3 mois poursuit également sa baisse
- ✓ Malgré l'aspect relationnel que peuvent avoir certains clients avec leurs banques, les taux sont aspirés vers les plus bas : Taux de dépôt auprès de la BCE à -0,40% aujourd'hui



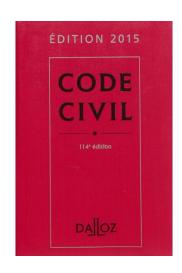
ET EN RÉALITÉ?



Le CODE CIVIL interdit pour l'instant d'appliquer des taux de dépôt négatifs

Cela amène les banques à changer de comportement sur les dépôts :

- > Forte baisses des taux sur les produits de placement bilanciels
- > Limite en taille de ces placements
- > Refus de certaines banques de proposer des taux
- > Frais de gestion bancaire pour contourner l'impossibilité de dépôts négatifs



Il est important d'identifier le cash qui est immobilisable afin de l'investir sur des durées plus longues tout en restant en équivalent de trésorerie

IL EST IMPORTANT DE SÉCURISER LES CONDITIONS ACTUELLES DE DÉPOTS BANCAIRES



LES PLACEMENTS COURT TERME



Pour les entreprises, les OSBL et les institutionnels

- ✓ Indexés sur les indicateurs monétaires : EONIA
- ✓ Liquidités au jour le jour

OPCVM MONETAIRES

Entre -0,15% et 0%



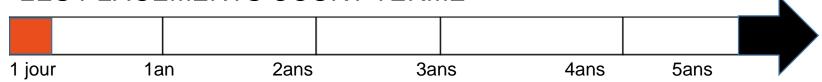
Rémunération inférieure aux produits bancaires



Importante liquidité Simplicité d'A/V Diversification



LES PLACEMENTS COURT TERME



Pour les entreprises, les OSBL et les institutionnels

- ✓ Produits liquides
- ✓ Rémunération au jour le jour
- ✓ Possibilité de garantir le taux pour une période
- ✓ Capital garanti par les banques

DEPOT A VUE

0,50% avec flux 0,10% sans flux



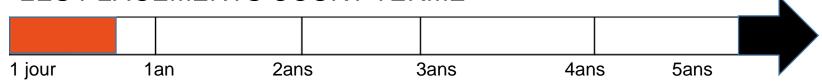
Rémunération
Taux variable
Faible diversification



Liquidité Souplesse



LES PLACEMENTS COURT TERME



Pour les institutionnels et les OSBL

- ✓ Produits liquides
- ✓ Indexation sur le taux du Livret A
- ✓ Condition de sortie (perte de quinzaine)
- ✓ Capital garanti par les banques

COMPTE SUR LIVRET

De 0,20% à 0,90%

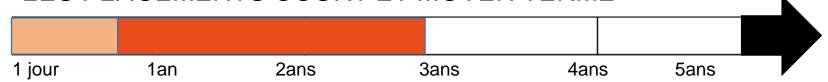


Perte de quinzaine Taux variable





LES PLACEMENTS COURT ET MOYEN TERME



Pour les entreprises, les OSBL et les institutionnels

- ✓ Durée 1 mois à 10 ans
- ✓ Taux fixe connu à l'avance
- ✓ Capital garanti par les banques

CAT Renouvelable (durée reconduite, taux variable)

CAT Taux fixe ou Progressif (permet une rémunération connue à l'avance)

COMPTE A TERME

CAT sec 1 an 0,70 %

CAT prog 3 ans 1,15 %

CAT prog 10 ans 1,65 %



32 jours de préavis



Rémunération qui se bonifie Protection contre des baisses à venir

EXISTE-T-IL DES SOLUTIONS MIRACLES POUR LA TRÉSORERIE ?



Pour les entreprises soumises aux normes comptables internationales IFRS, il est important que le cash soit comptabilisé comme équivalent de trésorerie pour pouvoir être déduit de la dette brute.

Selon IAS 7 il faut que le <u>capital soit garanti</u> et que l'investissement soit <u>liquide à moins de 3 mois</u>

Dans ce cadre cela laisse **les produits d'épargne bilanciels** (CAT, DAV) et les OPCVM qualifiés par l'AMF, monétaires, comme seules alternatives.

De nombreuses ETI ne sont pas soumises à ces contraintes mais appliquent quand même ces règles de bon sens sur la trésorerie d'exploitation



LES PLACEMENTS LONGS TERME

3mois 1an 2ans 3ans 4ans 5ans

Pour les OSBL, les holding patrimoniaux, les institutionnels

- ✓ Durée indéterminée
- ✓ Taux connu à la fin de l'année
- ✓ Capital garanti par l'assureur
- ✓ Accès à l'actif général de l'assureur



Pénalité en cas de sortie avant 4 ans Taux variable



Rémunérations supérieures aux produits bancaires

CONTRAT DE CAPITALISATION

le fonds euro

3,00% en 2013 2,75% en 2014 2,50% en 2015*

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



LES PLACEMENTS LONG TERME

3mois 1an 2ans 3ans 4ans 5ans

Les assureurs demandent de loger environ 35% d'unités de compte dans leurs contrats de capitalisation personnes morales

- ✓ Accès à l'ensemble des fonds de la place
- ✓ Fonds patrimoniaux ou de convictions particulièrement adaptés aux holdings familiales
- ✓ Permet de booster le rendement de cette poche long terme
- ✓ Changement de paradigme sur la garantie en capital



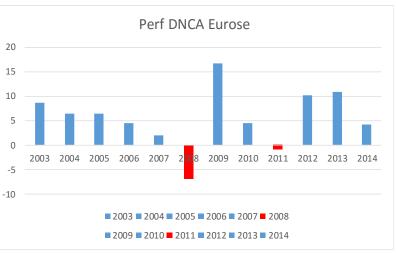
Frais de gestion Risque en capital



Performance élevée dans des marchés porteurs

CONTRAT DE CAPITALISATION

les Unités de Compte



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



LES PLACEMENTS LONG TERME



La Pierre-Papier afin d'obtenir de fort rendement avec une faible volatilité. Possibilité de l'allouer directement dans la trésorerie d'exploitation.

- ✓ SCPI à capital variable pour de meilleurs rendements
- ✓ SCPI à capital fixe pour de faibles frais
- ✓ Holding de SCPI pour la diversification

Point d'attention à porter sur :

Localisation / Utilisation / Taux d'occupation / Ancienneté



SCPI

Entre 5% à 6% brut *

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures



LE COURTIER AU SERVICE DES DIRECTEURS FINANCIERS



MERCI!